PLANIFICATION - MOBILITÉS

LIAISONS CYCLABLES EN MILIEU RURAL

Mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagements et de Programmation sur les mobilités douces

Depuis 2018, l'Agence accompagne la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) dans l'élaboration puis la mise en œuvre de son Orientation d'Aménagements et de Programmation (OAP) dédiée aux mobilités douces.

Cette OAP, rédigée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), traduit l'ambition du territoire de développer une mobilité moins énergivore qui donne davantage de place aux modes actifs.
Pour rendre ces derniers plus attractifs et efficaces, le développement d'aménagements de qualité apportant sécurité et continuité dans les itinéraires proposés est indispensable.

Après avoir élaboré conjointement le volet stratégique de l'OAP, l'Agence et la CCPL ont travaillé à son volet opérationnel. Une étude a donc été menée sur les itinéraires préalablement cartographiés pour pouvoir mettre en oeuvre les près de 70 kilomètres d'aménagements cyclables ambitionnés par l'intercommunalité.

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

PAYS DE Saint-Omer Flandre Intérieure
Agence d'Urbanisme & de Développement
Pays d'art et d'histoire

CONTEXTE

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) inscrit dans le PLU approuvé le 30 septembre 2019, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ambitionne d'amplifier ses actions en faveur d'une mobilité nécessitant moins d'énergie, qui soit plus durable et plus efficace.

A ce titre, le développement de liaisons douces est apparu comme incontournable. La définition de ces itinéraires tient compte de la structuration du territoire de la CCPL définie dans le PADD : une organisation en 11 bassins de vie (dans lesquels un ou deux pôles de proximité sont identifiés) visant à renforcer l'offre d'équipements et de services au plus près des territoires (voir carte ci-dessous).

Par ailleurs, le PADD définit différents niveaux de maillage à développer :

- des itinéraires entre Lumbres et les pôles de proximité,
- des itinéraires entre les secteurs résidentiels et les pôles de proximité,
- des itinéraires entre les hameaux et les centres de village,
- des itinéraires au sein de chaque commune, via notamment la requalification de l'espace public.

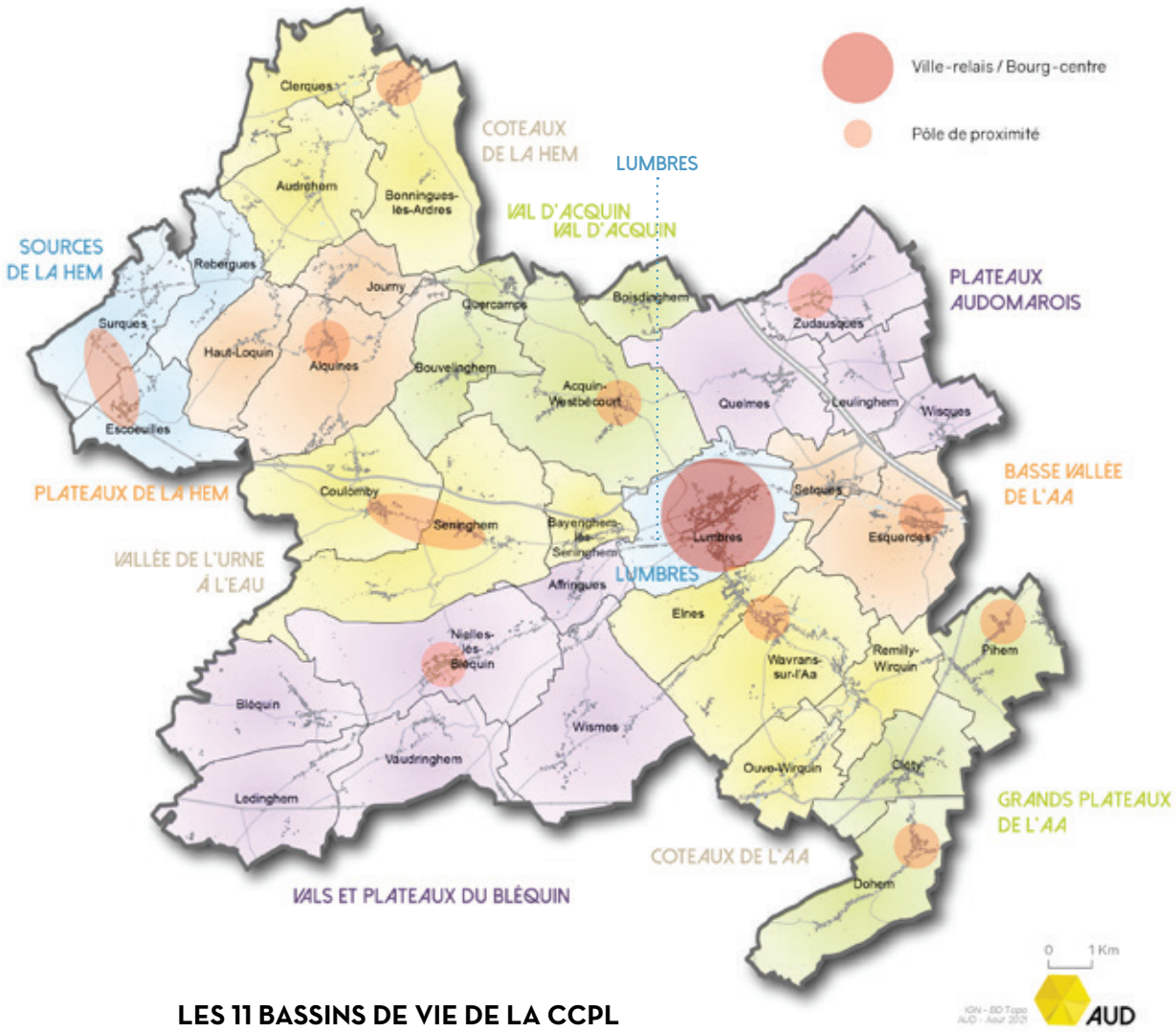

LES 11 BASSINS DE VIE DE LA CCPL

Vue aérienne de Lumbres ©Carl Peterolff

En effet, les bassins de vie sont considérés dans le PLUI comme des espaces de projet transcendant les limites communales et visant à développer un aménagement équilibré et solidaire basé sur l'optimisation voire la mutualisation des services. Ainsi, les pôles de proximité sont les communes des bassins de vie dont le rôle structurant est affirmé. A travers cette organisation, la CCPL souhaite notamment permettre des déplacements de plus courtes distances au quotidien favorisant ainsi le recours aux modes doux.

Pour préciser les principes évoqués dans le PADD, la CCPL a donc choisi de réaliser une Orientation d'Aménagements et de Programmation (OAP) thématique sur les mobilités douces. Elle vise à définir des itinéraires doux à créer ou à valoriser ainsi que les aménagements à prévoir pour rendre ces parcours accessibles et praticables dans la perspective d'une mobilité quotidienne.

La définition de ces itinéraires s'articule autour de différents enjeux :

- offrir une desserte des équipements et des secteurs résidentiels en articulant les différents niveaux de maillage attendus ;
- garantir la sécurité de tous les usagers et veiller à des itinéraires confortables (notamment en évitant autant que possible les routes départementales) ;
- être en cohérence avec le développement des sports de nature ou encore prendre en compte les projets de liaisons douces intégrés dans les documents d'urbanisme des territoires voisins (PLUI des pôles territoriaux de Longuenesse et de Fauquembergues).

Dans un objectif de coconstruire cette OAP avec les élus locaux et ainsi répondre un maximum aux besoins des habitants, des réunions par bassins de vie ont été menées en avril 2018 par l'Agence et la CCPL. Ces réunions ont été l'occasion de débattre sur la base de propositions d'itinéraires à développer, et d'identifier collectivement les principaux axes à aménager, leurs alternatives et les axes secondaires pour créer un maillage complet du territoire.

La cartographie des itinéraires à valoriser ou à créer fait apparaitre 7 axes cyclables intercommunaux structurants permettant de connecter les 11 bassins de vie à la ville de Lumbres. Suite à l'approbation du PLUI, la mise en œuvre de cette OAP a débuté dès 2019 par la valorisation et l'aménagement de l'axe « De Dohem à Lumbres ». L'Agence avait alors accompagné la collectivité dans la recherche de subventions.

CARTOGRAPHIE DE L'OAP « MOBILITÉS DOUCES » DE LA CCPL

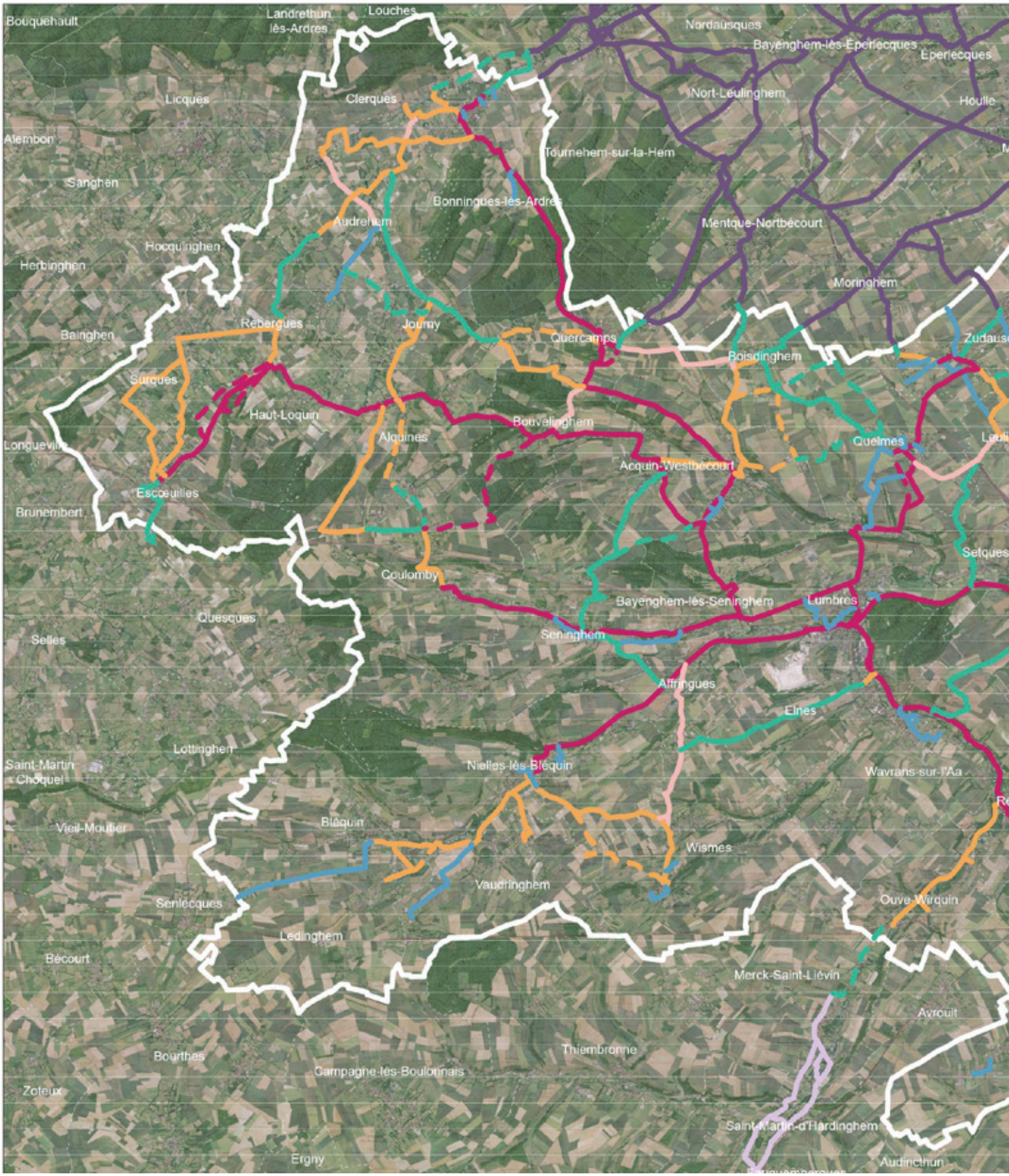

CCPL

Liaison principale entre pôle de proximité et Lumbres

Liaison alternative entre pôle de proximité et Lumbres

Liaison principale au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité

Liaison alternative au sein d'un bassin entre secteur résidentiel et pôle de proximité

Liaison principale complémentaire entre communes de même bassin

Liaison alternative complémentaire entre communes de même bassin

Liaison principale complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins

Liaison alternative complémentaire entre bassins ou avec des territoires voisins

Liaison au sein d'une même commune

Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO)

Liaison inscrite dans le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues (CAPSO)

Sources : Orthophotoplan - BD Carto
AUD - Septembre 2018

0 2 500 5 000 m

MÉTHODOLOGIE : UNE CO-CONCEPTION DES *AXES STRUCTURANTS AVEC* LES ÉLUS

Pour travailler sur la mise en œuvre des 7 axes structurants mis en avant dans l'OAP, l'Agence et la CCPL ont développé la méthodologie suivante :

5

MISE EN CARTOGRAPHIE :

Mise à jour de l'ensemble des éléments étudiés et recueillis sur le terrain.

(Voir page 8/9)

6

PRÉSENTATION DU TRAVAIL RÉALISÉ :

Présentation aux élus des communes traversées par les axes structurants ainsi que les services du Département du Pas-de-Calais.

7

NOUVELLE MISE À JOUR DES CARTOGRAPHIES :

Adaptation et mise à jour des différents axes selon les décisions prises par les élus et les choix d'option réalisés.

(Voir page 10/11)

8

TRANSMISSION DES ÉLÉMENTS :

Transmission des éléments à E.M.A Paysages, maître d'œuvre du projet, pour accompagnement de la CCPL jusqu'à la livraison du projet (coordination des travaux incluse).

(Voir page 12/13)

ZOOM SUR : 4 APPROFONDISSEMENT DU TRAVAIL MENÉ SUR LE TERRAIN
5 MISE EN CARTOGRAPHIE

→ Mise en application de la méthodologie

La mise en application de la méthodologie sur l'axe Lumbres-Acquin Westbécourt-Bonningues les Ardres a permis, suite au travail préalable d'étude puis de terrain, d'aboutir à la cartographie technique suivante pour chacune des options envisagées :

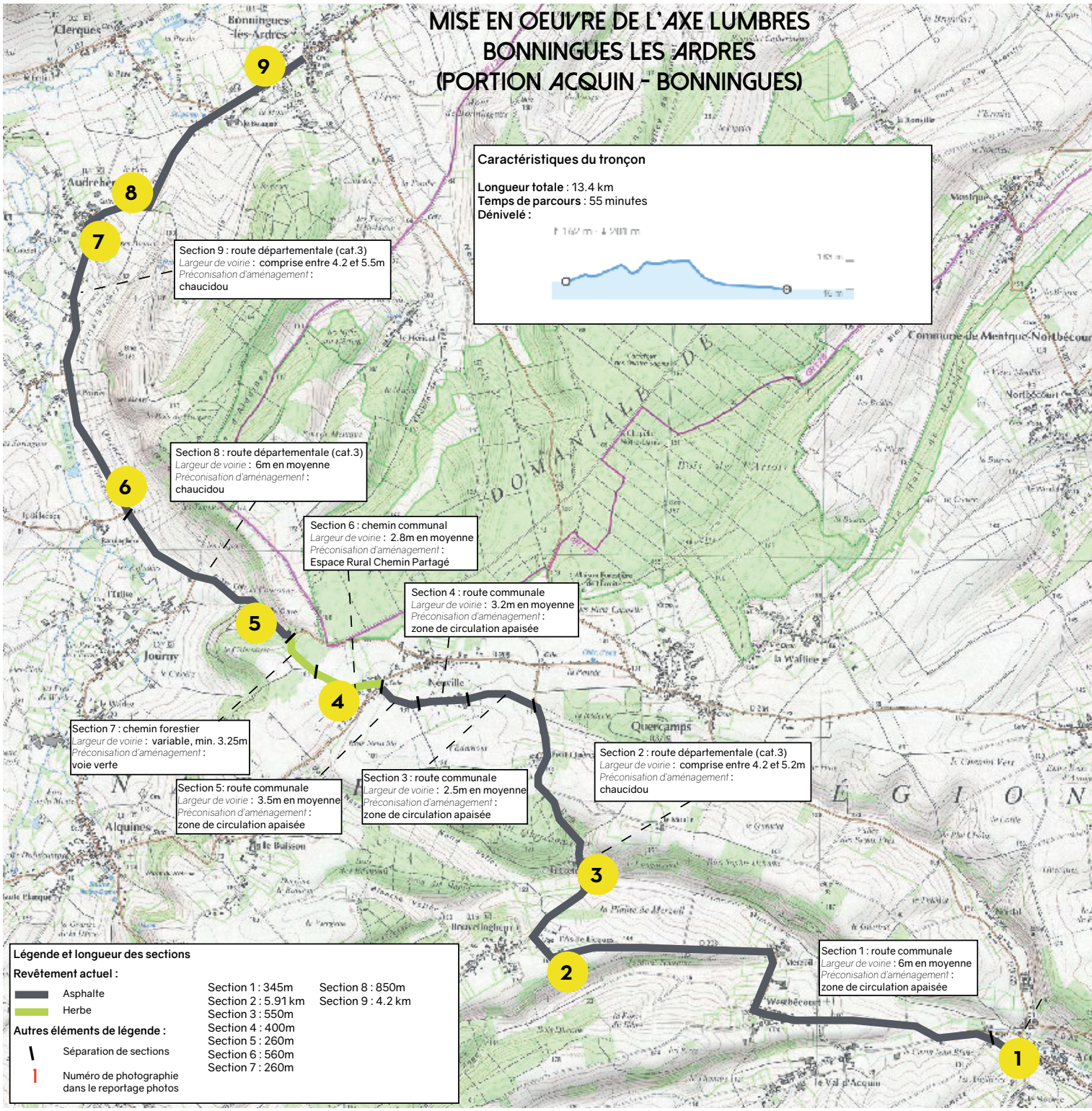

Boisdinghem

1

6

2

7

3

8

4

9

5

ZOOM SUR : 7 ADAPTATION ET MISE À JOUR DES CARTOGRAPHIES

→ Comparatif des différentes options

La cartographie réalisée à l'étape précédente a permis, pour chaque axe étudié, de camparer les différentes options envisagées (voir camparatif ci-dessous).

EXTRAIT DU DOCUMENT D'ÉTUDE

RÉCAPITULATIF : COMPARAISON DES 3 ITINÉRAIRES

	LES +	LES -
ITINÉRAIRE 1	Un tracé court et rapide Une largeur de voirie et une emprise disponible sur les accotements Une liaison directe vers le territoire voisin (vers Ardres) Un dénivelé accessible à tous	Une vitesse importante et des comportements dangereux de la part des automobilistes Une desserte uniquement de Bonningues les Ardres et Quercamps Un sentiment d'insécurité possible lié à la traversée de la forêt
ITINÉRAIRE 2	La desserte de 6 communes Un début d'itinéraire direct et rapide Un dénivelé diffus	Le détour réprésenté par la fin de l'itinéraire Le dénivelé important u niveau du hameau La Gare
ITINÉRAIRE 3	La desserte d'un nombre important de communes et hameaux Le caractère agréable de l'itinéraire (paysages, routes)	Un itinéraire moins direct et moins rapide pour les habitants de Bonningues Le dénivelé positif très important (non accessible à tous) au hameau de la Cöete

Le travail réalisé a été présenté aux élus des communes concernées afin de discuter des possibilités envisagées.

Ces rencontres ont permis d'ajuster les tracés en fonction :

- des habitudes de déplacement des habitants de la CCPL,
- de la connaissance du territoire des élus (sur le relief de leur territoire par exemple),
- des critères annoncés par le département pour les aménagements cyclables sur routes départementales,
- des volontés politiques concernant la desserte et le maillage du territoire et ses équipements.

Dans le cas de l'axe Lumbres – Acquin – Bonningues, ces discussions ont mené à un choix différent de celui qui avait été fait lors de la réalisation de l'OAP. Si en 2018 il avait été envisagé de relier Acquin-Westbécourt et Bonningues-les-Ardres via Quercamps et la forêt de Tournehem-sur-la-Hem (voir carte ci-dessous), les critères de vitesse des véhicules et la difficulté d'aménager les accotements de la route départementale classés en zone Natura 2000, ainsi que la volonté politique de desservir le plus de communes possible ont finalement mené à un rallongement de l'itinéraire structurant pour contourner la forêt et ainsi desservir les communes de Bouvelinghem, Journy, Audrehem et Clerques.

Les rencontres entre la CCPL, l'Agence et les élus communaux ont également permis de réfléchir collectivement au type d'aménagement le plus adapté pour chaque tronçon envisagé. Pour cela, les réunions ont été l'occasion pour les techniciens de (re)présenter aux élus l'ensemble des aménagements cyclables existants afin de disposer d'un maximum d'outils pour la définition des futurs aménagements cyclables en CCPL.

CARTE DES DEUX OPTIONS ENVISAGÉES POUR L'AXE LUMBRES/BONNINGUES-LES-ARDRES

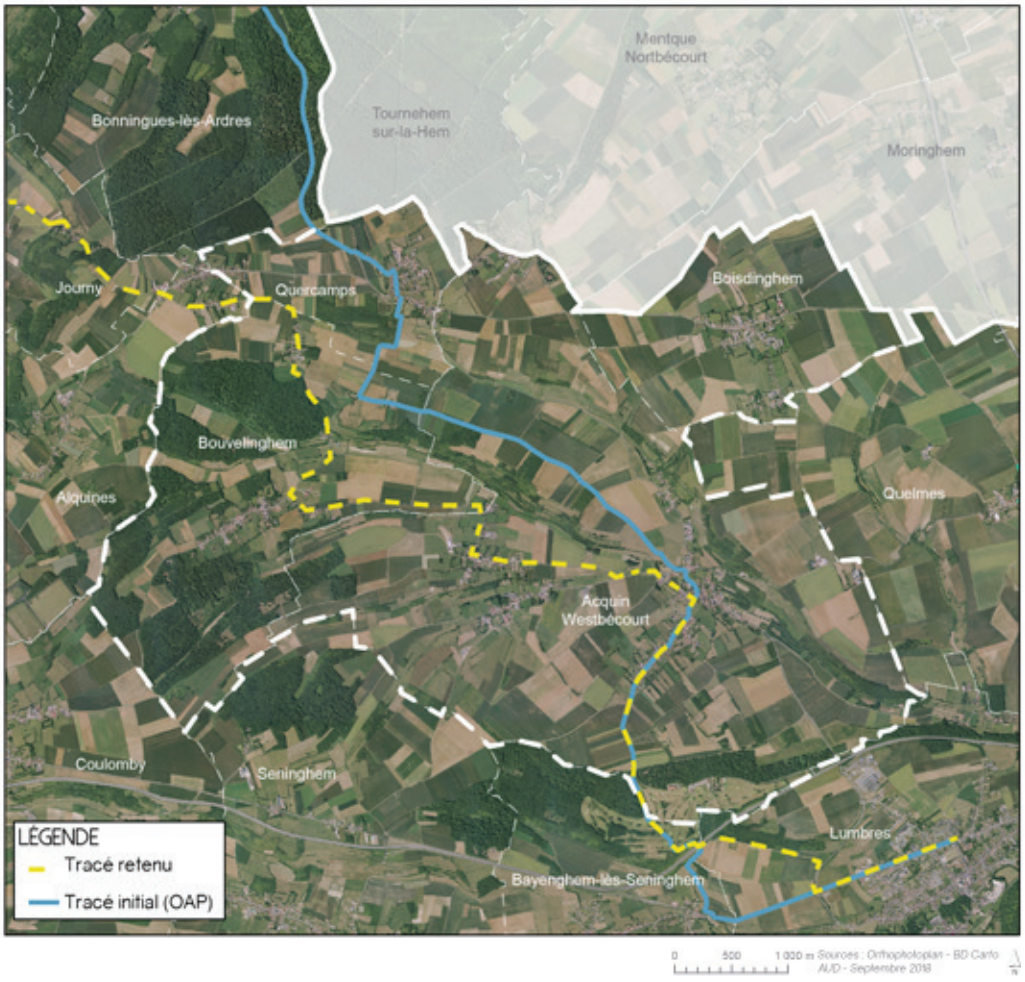

ZOOM SUR : 8 TRANSMISSION DES ÉLÉMENTS

→ Phase opérationnelle

Après les phases d'étude, de terrain et de cartographie, la CCPL s'est lancée dans la mise en oeuvre opérationnelle du travail mené.

Pour donner suite au travail de terrain et aux rencontres avec les communes, les études réalisées ont été transmises à E.M.A Paysages, maîtrise d'œuvre préalablement retenue par la CCPL.

Sur la base des études transmises, E.M.A Paysages avait pour objectif de préciser techniquement les aménagements proposés sur l'ensemble des itinéraires travaillés mais également de coordonner les travaux.

L'Agence, qui avait co-réalisé avec la CCPL les premières étapes de l'étude, a participé aux réunions de validation des aménagements définitifs prévus pour apporter son expertise sur la question des aménagements cyclables.

En effet, les études menées avaient interrogé les différentes possibilités d'aménagements à développer sur les itinéraires proposés. Un spectre de 5 types d'aménagements possibles a finalement été retenu pour la mise en œuvre de l'OAP (le type étant choisi en fonction des caractéristiques des voiries et accotements) :

- **La chaucidou (ou chaussée à voie centrale banalisée) :** une chaussée sans marquage axial avec deux rives permettant la circulation cycliste, et sur laquelle les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle dont la largeur est insuffisante pour permettre le croisement
- **L'Espace Rural Chemin Partagé :** un chemin aménagé pour permettre à la fois la circulation des cyclistes et des engins agricoles
- **La voie verte :** un aménagement cyclable en site propre, partagé par les vélos et les piétons, accessible aux PMR avec parfois aux cavaliers
- **La zone de circulation apaisée :** une zone délimitée où la vitesse des véhicules est réduite pour sécuriser la circulation des modes actifs (vélo, marche)
- **La mise en place de pictogrammes vélos :** absence d'aménagement cyclable, installation de pictogrammes vélos de peinture sur des chaussées existantes pour marquer la présence du cycliste.

En parallèle, les études ont permis de définir la signalétique à mettre en place (panneaux réglementaires, panneaux directionnels) ainsi que les matériaux utilisés pour chaque type d'aménagement.

La réalisation de cette étude de maîtrise d'œuvre a permis à E.M.A Paysages de chiffrer l'ensemble des travaux pour l'aménagement des sept axes structurants. L'estimation s'élève à 4 millions d'euros (l'exemple illustré ci-contre représente sur ce budget total un montant de 170 720€).

NOTRE EXPERTISE

Dans le cadre de sa mission de veille financière, l'Agence accompagne la CCPL dans la recherche de co-financements pour la réalisation des près de 70 kilomètres d'aménagements cyclables envisagés. Elle l'a d'ailleurs assistée dans sa candidature à l'Appel à Projets national « Continuités cyclables » (ADEME) en 2019 qui a permis de faire co-financer à hauteur de 80% la réalisation du premier axe de l'OAP (Lumbres – Rémilly, présenté page suivante).

EXTRAIT DU DOCUMENT D'ÉTUDE

Exemple de réalisation de la maîtrise d'œuvre pour une section de l'axe Lumbres-Acquin-Bonningues :

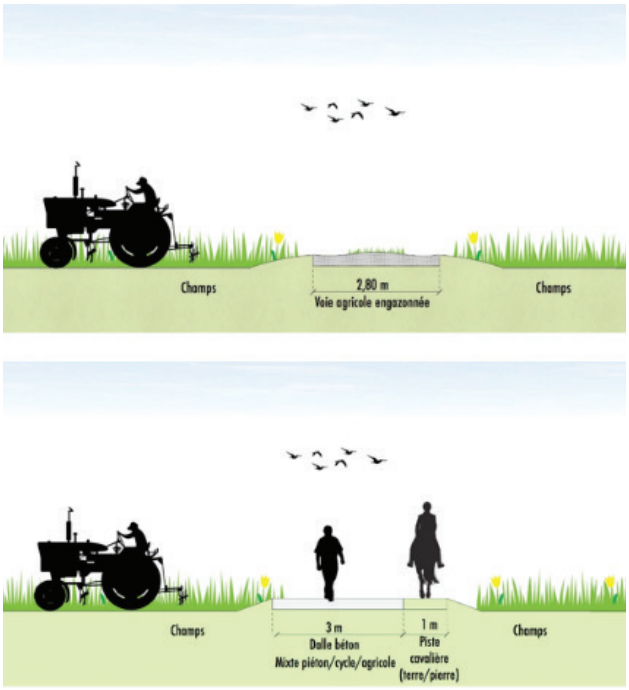

Plans en coupe avant/après d'une section

Séquence 6

Localisation :
Chemin agricole entre Neuville et La Gare

Linéaire concerné :
560ml

Typologie de l'état actuel et du revêtement :
Largeur moyenne : de 2,80m
Chemin rural agricole avec bande centrale enherbée

Aménagement envisagé :
- Chemin partagé

Travaux à prévoir :
Purge + reprofilage et passage à 3m en dalle béton ;
Possibilité foncière d'un passage cavalier en terre/pierre
Signalétique verticale.

Extrait de l'étude réalisée par E.M.A Paysages : reprise des éléments techniques de la section et de la proposition d'aménagement pour aboutir à la liste des travaux à prévoir permettant le chiffrage

Vue aérienne de Lumbres ©Carl Peterolff

RÉALISATIONS

Dès 2020, la CCPL a lancé la réalisation du premier axe structurant mis à l'étude : l'axe Lumbres – Rémilly Wirquin. Long de 5,5 kilomètres, cet itinéraire a été aménagé en voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer qui reliait Anvin à Calais. Les travaux ont permis la création d'une bande large de 3 mètres dédiée à la circulation des piétons et des vélos, jouxtée par une bande d'1.5 mètres réservée aux cavaliers.

Avant

Après

À RETENIR

COÛT DU PROJET **1 075 000€** (financés à hauteur de 80%)

TRAVAUX **12/2020 › 06/2021**

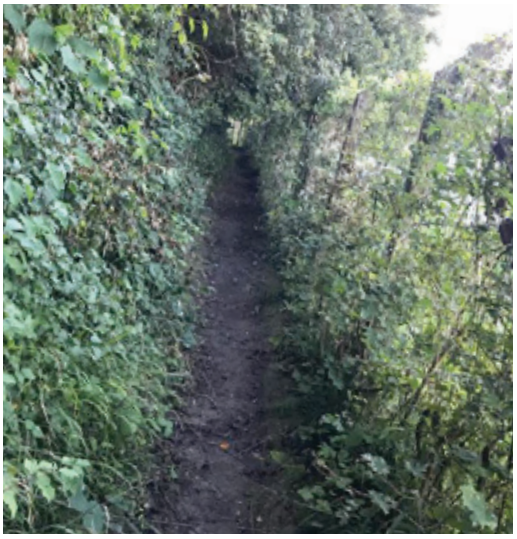

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'OAP « Mobilités douces » fait partie du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal consultable sur le site de la CCPL : www.cc-paysdelumbres.fr

- Le guide « Aménager pour le vélo » disponible sur le site de l'Agence : www.aud-stomer.fr

CHRONOLOGIE

2018

› Élaboration du PLUi

Avril : Réunions de travail par bassin pour la construction de l'OAP

2019

› Étude de mise en œuvre pour l'axe Lumbres – Rémilly Wirquin

Septembre : Approbation du PLUi de la CCPL avec l'OAP « mobilités douces »

2020

Juillet : Étude de l'axe Lumbres – Bonningues

Septembre : Étude des compléments d'axe Lumbres – Esquerdes et Rémilly - Dohem

Novembre : Étude de l'axe Lumbres – Nielles-les-Bléquin – Vaudringhem

Décembre : Étude de l'axe Lumbres – Coulomby et Lumbres – Zudausques ; début des travaux sur l'axe Lumbres – Rémilly Wirquin

2021

Janvier : Étude de l'axe Lumbres – Escoeuilles

Juillet : Fin des travaux sur l'axe Lumbres – Rémilly Wirquin

2022

Début des études sur les axes secondaires

Sources photos : ©AUD (sauf mention contraire)

L'Agence est un lieu d'échange et de travail collaboratif en matière d'urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer et de la Flandre Intérieure.

Elle travaille au service des élus et de ses membres en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire alliant expertises de connaissance de projet et de prospective territoriale. Elle est la seule Agence de France à intégrer un Pays d'art et d'histoire.

PAYS DE Saint-Omer Flandre Intérieure
Agence d'Urbanisme & de Développement
Pays d'art et d'histoire

Centre Administratif Saint-Louis
Rue Saint-Sépulcre – CS90128
62503 SAINT-OMER CEDEX

TÉL : 03.21.38.01.62
WWW.AUD-STOMER.FR
AUD-StOmer

PARTENAIRES

PAYS DE LUMBRES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Cerema
ADEME
62 Pas-de-Calais Le Département